

A ce compte, je le répète, le peuple canadien aurait versé \$71,000,000 de plus qu'il n'a réellement acquitté. Sur les importations depuis 1896, on a fortement mis en relief le fait que nos recettes sont en progrès fort sensible et on prétend que la quotité de l'impôt par tête d'habitant s'accroît en conséquence. C'est là poser déloyalement le problème. Le taux des recettes est en progrès, il est vrai, et par tête de la population du Dominion, ce chiffre, de \$17 est passé à \$11. Mais le taux de la taxation par tête d'habitant n'accuse pas d'augmentation, pourvu qu'on pose loyalement le problème et qu'on mette les faits sous leur véritable jour. Je veux apporter, à l'appui de ma thèse, un seul fait qui met en pleine lumière ce problème. A Tilsonburg, petite ville de 3,000 âmes dans mon comté, une société américaine a installé une fabrique pour la concentration du lait; elle a apporté dans cette ville \$50,000 valant de machines sur lesquelles elle a acquitté, en chiffres ronds, \$9,500 de droits, somme qui est tombée dans le coffre public. On prétendra peut-être que c'est là une taxe douanière que le peuple canadien a dû acquitter, c'est là l'argument formulé par les députés de la gauche.

Or, à mon avis, cet argument ne tient pas debout et je prétends qu'on ne pose pas loyalement le problème. Si vous appliquez cette somme aux habitants de cette ville de 3,000 âmes, voilà que nos recettes douanières se grossissent de plus de \$3 par tête d'habitant à Tilsonburg pour ce seul item. Par conséquent, si nos recettes se sont gonflées de \$8 à \$11 par tête d'habitant, voilà \$3 de recettes ainsi perçues sur un seul article. Est-il juste de dire aux habitants de Tilsonburg qu'ils acquittent aujourd'hui \$11 par tête, tandis que, en 1896, ils n'acquittaient que \$8? Mais ce n'est pas tout. La société commerciale en question, en sus des \$50,000 de machines, a en outre apporté \$70,000 de capitaux, qu'elle a dépensés en main-d'œuvre et en matériaux; et ainsi, d'une façon quelque peu indirecte, j'en conviens, cette dépense a aussi grossi nos recettes douanières.

J'ai cité ce fait afin de mettre en pleine lumière la thèse que je développe. Ce fait, d'ailleurs, se répéterait dans des centaines et des milliers de circonstances, par tout le pays, si on voulait faire une étude approfondie de la question. Je le répète, on calcule que les capitaux américains engagés dans nos entreprises industrielles atteignent le chiffre d'environ \$220,000,000. Ce capital est venu gonfler nos recettes, directement et indirectement. Voilà deux ou trois cents millions de dollars venus à point pour la construction de nos voies ferrées, et ces capitaux, dans une large mesure, sont tombés dans la caisse fédérale, en acquittement des taxes douanières imposées sur les matériaux entrant dans la construction de ces chemins de fer.

M. J. A. CURRIE: Mon collègue me permettrait-il de lui poser une question? Existe-t-il un droit protecteur sur les produits de la fabrique en question?

M. SCHELL: Je le pense ainsi.

M. J. A. CURRIE: Alors, d'après les principes préconisés par notre collègue, il faudrait éliminer ce droit. A titre de libre-échangiste, serait-il partisan de l'abolition de ce droit?

M. SCHELL: A mon sens, cette observation est tout à fait étrangère à mon argument. Elle ne se rattache nullement à la thèse que je développe.

M. J. A. CURRIE: Mon collègue pourrait-il en outre nous dire s'il se fabrique au pays des machines du genre de celle qu'on a importée?

M. SCHELL: Il paraît que non.

M. J. A. CURRIE: Alors de l'avis de notre collègue, serait-il juste. . .

Des VOIX: A l'ordre!

M. SCHELL: Que mon honorable collègue pose toutes les questions qu'il voudra. Je désire appeler l'attention de la Chambre sur l'énorme accroissement de nos exportations agricoles, et quand on se rappelle que la population du pays s'est accrue d'environ 30 p. 100, ces chiffres sont d'autant plus frappants qu'ils indiquent que nos produits agricoles, entre autres, s'accroissent bien plus rapidement que notre population. En 1896, nos exportations agricoles atteignaient le chiffre de \$14,083,361 et en 1909, à \$71,997,207, soit une augmentation de 400 p. 100. Quant aux animaux et leurs produits, en 1896, cette exportation s'élevait à \$36,507,641 et en 1909, à \$51,349,646. En prenant la totalité de nos produits agricoles ainsi que des animaux et de leurs produits, on constate qu'en 1896 ces exportations s'élevaient à \$60,091,000, et en 1909, à \$123,346,853.

M. THORNTON: Je désirerais poser une question à mon honorable collègue. Où puise-t-il ces chiffres?

M. SCHELL: Dans les relevés du commerce et de la navigation.

M. THORNTON: Où mon collègue puise-t-il cette statistique pour 1909?

M. SCHELL: Mon collègue l'ignore sans doute, mais je lui apprendrai que les tableaux du commerce et de la navigation, bien que couvrant nominalement la période de 1909, embrassent en réalité l'exercice 1908-1909, terminé le 31 mars dernier.

Ainsi, lorsque je dis 1909, cela doit s'entendre des chiffres donnés et vérifiés jusqu'au 31 mars dernier.

M. THORNTON: Pour 1908?

M. SCHELL: Pour 1909, jusqu'au 31 mars dernier, et tout le monde peut se reporter à